

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Grésigny Sainte Reine, légalement convoqué le dix mars 2015, s'est réuni sous la Présidence de Madame REGNAULT Marie-Véronique, Maire.

Présents : BLANCHOT Benoit, CHATEAU Pascal, LAFFAGE Dominique, REGNAULT Marie-Véronique, SEGUIN Christophe, SORDOILLET Léon, TETARD Frédéric.

*Absents : COLNOT Nicolas GIFFARD Yannick, MENETRIER Alexandre et RODET Michaël
MENETRIER Alexandre a donné procuration à BLANCHOT Benoit.*

Secrétaire de séance : LAFFAGE Dominique

Madame le Maire propose aux membres du conseil le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : fixation durée amortissements des travaux du SICECO. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent ce rajout.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 JANVIER 2015

Le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2015 est lu et adopté à l'unanimité.

DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX EFFECTUES PAR LE SICECO

Madame le maire informe l'assemblée qu'il y a nécessité de déterminer la durée d'amortissements des travaux d'enfouissement effectués par le SICECO pour un montant de 6779.89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'amortir les travaux d'enfouissement effectués par le SICECO pour un montant de 6779.89 € sur 5 ans ;
CHARGE Madame le maire de l'exécution de cette décision

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter le taux des 4 taxes directes locales 2015 de 1% ;
FIXE ces taux comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	13,74%
Taxe foncière (bâti)	12,88%
Taxe foncière (non bâti)	38.03%
C.F.E.	15,43%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2015 comme suit :

ADMR :	50 €
Ligue contre le cancer :	20 €
FNACA :	20 €
Aveugles :	20 €

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DES BUDGETS « PRINCIPAL » ET « ASSAINISSEMENT »

Après lecture des comptes administratifs 2014 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs 2014 de la commune comme suit :

Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses =	65 173.93 €
Recettes =	107 395.59 €
Excédent =	42 221.66 €

Investissement :

Dépenses = 152 866.88 €

Recettes = 118 823.88 €

Déficit = 34 043.00 €

Budget assainissement

Fonctionnement :

Dépenses = 23 134.85 €

Recettes = 29 955.83 €

Excédent = 6 820.98 €

Investissement :

Dépenses = 912 055.60 €

Recettes = 912 004.05 €

Déficit = 51.55 €

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014 DES BUDGETS « PRINCIPAL » ET « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion 2014 du budget principal et du budget assainissement tels qu'ils ont été établis par le comptable régisseur de la commune.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DES BUDGETS « PRINCIPAL » ET « ASSAINISSEMENT »

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 du budget général ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Sections	Résultat CA 2013	Virement à la section d'investissement	Résultat année 2014	Résultats cumulés	RAR	Affectation du résultat
Investissement	7 920.77 €		- 34 043.00 €	-26 122.23 €	€	- 26 122.23 €
Fonctionnement	8 346.43 €		42 221.66 €	50 568.09 €	€	50 568.09 €
Cumul	16 267.20 €		8 178.66 €	24 445.86 €	€	24 445.86 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 (R001)	- 26 122.23 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	50 568.09 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	26 122.23 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)	24 445.86 €
Total affecté au c/1068 :	26 122.23 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 DES BUDGETS « PRINCIPAL » ET « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les budgets primitifs 2015 du budget principal et du budget assainissement comme suit :

Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses = 123 141 €

Recettes = 123 141 €

Investissement :

Dépenses = 100 023 €

Recettes = 100 023 €

Budget assainissement

Fonctionnement :

Dépenses = 111 356 €

Recettes = 111 356 €

Investissement :

Dépenses = 121 430 €

Recettes = 121 430 €

POINT TRAVAUX

PRESENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Pascal CHATEAU, 2^{ème} adjoint présente le nouveau site internet de la commune.

QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h